

DECISION

fixant la composition de la commission pour l'accès des bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés au corps des Technicien-nes de classe normale relevant de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines au titre de l'année, au titre de l'année 2026

Le Président de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique de l'Etat;

Vu le décret n°95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2026 fixant le nombre de postes offerts au titre de l'année 2026 aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés pour l'accès au corps des Technicien-nes de classe normale.

DECIDE

Article 1^{er} :

La composition de la commission pour l'accès des bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés au corps des Technicien-nes de classe normale, est fixée comme suit :

Madame Sylvie LE COQ BEIGNON, Présidente, Référente Handicap de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines,

Madame Lydie HAJRI, membre extérieure, Coordinatrice gestion administrative carrière et paye du Département des Yvelines,

Monsieur Pascal LEPRETRE, membre, Directeur des Affaires Juridiques et Institutionnelles Délégué à la Protection des Données de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines,

Article 2 :

Le Président de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Versailles, le 02/06/2026

Le Président,

**Pour le Président et par déléguation,
La directrice des ressources humaines**



Gaëlle BARON-DELION